

L'ACCUEIL DANS LES CLUBS CONVENTION PRÉ-ACCUEIL

Mis à jour le 03/02/2020



SOMMAIRE

1 NOTICE EXPLICATIVE ————————————————————————————————————	p(
2 LE KIT PRÉ-ACCUEIL	p3
LA FICHE D'INSCRIPTION à faire remplir et signer par le participant	p4
4 LA CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL	p5
à retourner remplie et signée à la commission «Accueil pour tous» accompagnée du calendrier des sorties	
5 LA FICHE DE PRÉ-BILAN	pć
à retourner remplie et signée à la commission «Accueil pour tous» dans le mois qui suit la fin de la convention	

1 NOTICE EXPLICATIVE

Le club adresse un projet de convention signé au Comité départemental accompagné du calendrier des sorties (en un exemplaire, soit par courrier soit par Internet).

Le président du CoDep ou une personne habilitée valide et signe la convention et la transmet accompagnée du calendrier des sorties à la présidente de la commission « Accueil pour tous » (en un exemplaire par Internet) à : preaccueil@ffvelo.fr

La commission « Accueil pour tous » vérifie la conformité de la convention.

La présidente de la commission, ou une personne habilitée, signe la convention.

La commission envoie par Internet la convention signée au siège fédéral, au Comité départemental et au club.

Le siège fédéral gère l'inscription du calendrier au niveau national assurance option A «pratique encadrée» auprès de l'assureur fédéral. Il envoie le kit «convention pré-accueil» au club.

Le club lance son action à la date prévue. Toute modification du calendrier sera soumise à la commission «Accueil pour tous » pour déclaration auprès de l'assureur fédéral.

À l'issue de la dernière sortie, le club établit le bilan de la convention, le fait viser par le CoDep qui le transmet à la commission.

La commission valide le bilan, l'enregistre et le transmet au siège fédéral pour l'aide des 100 euros, incluse dans le bilan d'activité du club, une par année.

N.B.: En cas de non réponse du Comité départemental dans les 30 jours qui suivent l'envoi du projet, le club pourra saisir directement la commission «Accueil pour tous » pour la mise en œuvre de la convention, en justifiant de l'envoi de sa demande au CoDep.

2 LE KIT PRÉ-ACCUEIL

affiche pré-accueil

20 affichettes pré-accueil

25 revues Cyclotourisme

10 guides du cyclotouriste

10 dépliants santé « L'accident cardiovasculaire »

10 dépliants «Les bons réflexes pour tous»

10 dépliants « Les bons réflexes pour rouler en groupe »

20 dépliants « randonnez à vélo »

10 affichettes «randonnez à vélo»

affiche / poster «randonnez à vélo»



SORTIES DÉCOUVERTES DU CYCLOTOURISME

Sortie du Club n°			
Nom du responsable des sorties :			
Participant			
Nom: Prénom:	Date de naissance :		
Adresse :	resse : Code postal : .		
Ville : Tél. :			
Email :			
Personne à prévenir en cas d'accident	Problèmes d'ordre médical éventuels		
Nom:			
Prénom :			
Téléphone :			
	•••••		

Pendant la sortie, je suis assuré(e) par le club.

Je m'engage à observer le Code de la route en toutes circonstances.

Tout jeune de moins de 18 ans sera obligatoirement accompagné de l'un de ses deux parents ou de son tuteur.

Signature (OBLIGATOIRE)

4 LA CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL

Le Comité départemental de cyclotourisme de :

ENTRE

•
E-mail :
Téléphone :
représenté par son président, et désigné ci après :
LE CODEP
D'UNE PART
ET
Le club
affilié sous le N°
Email :
Téléphone :
représenté par son président, et désigné ci après :
LE CLUB
LL CLOD

La commission « Accueil pour tous » de la Fédération française de cyclotourisme, représentée par sa responsable et désignée ci-après par : la commission « Accueil pour tous »

D'AUTRE PART

ET

- IL EST CONVENU CE QUI SUIT -

ARTICLE 1 • OBJECTIFS

Afin de promouvoir le cyclotourisme, et favoriser l'arrivée de nouveaux licenciés,

LE CLUB organise entre le et le, une série de sorties club réservées aux non licenciés.

ARTICLE 2 • CALENDRIER

SORTIE	DATES
N° 1	
N° 2	
N° 3	
N° 4	
N° 5	
N° 6	
N° 7	
N° 8	
N° 9	
N° 10	
N° 11	
N° 12	

ARTICLE 3 • ASSURANCES

- Seuls les clubs assurés par le contrat fédéral pourront bénéficier des conventions de pré-accueil,
- le club souscrit l'assurance fédérale option A, « pratique encadrée » assurant les non licenciés, pour l'ensemble des dates du calendrier,
- en cas d'accident d'un non licencié, le club devra établir les déclarations d'usages et avertir la commission «Accueil pour tous» dans les deux jours qui suivront l'accident.

ARTICLE 4 • BILAN

Le bilan des sorties est établi par le club sur la fiche jointe. Il est signé par le Comité départemental qui le transmet à la commission « Accueil pour tous » dans un délai d'un mois après la dernière sortie.

La liste des nouveaux licenciés, nom, prénom et numéro de licence, est communiquée à la commission qui transmet au siège pour le remboursement du prix de la licence.

ARTICLE 5 • CLAUSE DE NULLITÉ

Le non respect de l'un des articles, ou l'annulation de l'action par le club, entraînera la nullité de la convention, ainsi que l'invalidation de l'assurance. Notification en sera faite à la Fédération française de cyclotourisme.

Je m'engage à proposer la prise de licence aux non licenciés qui ont participé aux 10 sorties du calendrier et qui désirent intégrer les sorties d'une nouvelle convention de pré-accueil.

Le président du club Nom, prénom et signature	
Le président du CoDep Nom, prénom et signature	
La commission Accueil pour tous Nom, prénom et signature	

Convention à adresser, pour validation, par emo	ic
à l'adresse suivante : <u>preaccueil@ffvelo.fr</u>	

Fait	à	le

Numéro	d'en	registremer	ıt
--------	------	-------------	----

	ce option A «pratique encadrée» , validée par la commission Accueil pour tous
souscine,	, validee par la commission Accueil pour lous
le :	

5 LA FICHE DE PRÉ-BILAN

BILAN CONVENTION DE PRÉ-ACCUEIL					
Nom du club :		1	√° du club :		
Responsable de la CPA :		Tél. :		······	
Nombre de participants non licer	nciés ayant fait au mo	oins une sortie (*)	HOMME	S FEMMES	TOTAL
Nouveaux licenciés					
Licenciés possibles ultérieurement					
Modes d'informations du public					
Points positifs					
Points négatifs					
Implication des licenciés du club					
Suggestions					
Le kit envoyé au club		esoins : oui □ / non □ s documents qu'il vous semb	le important	de rajouter ?	
VISA COMMISSION ACCUEIL POU	R TOUS (**)	VISA DU CODEP (**)		NUMÉRO DE C	PA



^{* :} Ne compter qu'une fois les participants non licenciés à plusieurs sorties. ** : Nécéssaire pour l'obtention de l'aide à la 1ère convention annuelle.